PROJET DE LOI N° 2879, PORTANT FIXATION DU TARIF DES DOUANES À L'IMPORTATION, ET N° 2880 AUTORISANT LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE À RATIFIER LE PROTOCOLE D'APPLICATION PRIORITAIRE DE L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

Type de saisine : SAISINE PARLEMENTAIRE
Type de texte : RAPPORT
Traité par : Economie nationale

Adopté le : 28/01/1948
Mandature : 1947-1951

Rapporteur :

LAMOUR Philippe

La version numérique de ce document n'existe pas.

Contactez le CESE pour obtenir le document.

PRÉSENTATION
Référence :
1948-01c

© - copyright CESE - Novembre 2026